

## Attribution d'une subvention à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction (AAVI)

**M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention conformément à la programmation financière adoptée par le comité de pilotage du contrat de ville du 24 juin 2002, volet vie sociale, objectif «lutte contre les discriminations».

Le tableau ci-dessous indique le projet concerné et précise la part du financement prise en charge par la ville.

Opérateur	Action	Quartier	Montant subvention
Association d'Aide aux Victimes d'Infraction (AAVI)	Lutte contre les discriminations - Permanence «droit des étrangers»	Planoise	5 739 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 739 €</b> (37 645 F)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de verser à l'opérateur mentionné dans le tableau ci-dessus la subvention qui y figure,
- d'imputer la dépense de 5 739 € correspondant au montant de cette subvention à verser, sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours au chapitre 92.824.6574.47003.

**«Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER :** On va avoir là toute une série de subventions aux associations et je voudrais dire mon inquiétude et celle de beaucoup ici quant à la suppression ou en tout cas l'arrêt du dispositif emploi jeunes. Quand on voit ce qu'a apporté depuis des années l'AAVI en direction des victimes, le changement de relations dans les difficultés autour de la violence, quand on voit l'ensemble des dossiers que nous ont présentés des clubs sportifs, des structures portées par les associations, remettre en cause le dispositif emploi jeunes, c'est agir sur le regard que l'on a sur les jeunes à qui on ne donne pas d'espoir de continuer. Les associations qui, depuis des années et des années, ont créé des activités, en avaient d'autres en germe qu'elles voulaient développer, on est en train de les arrêter. Elles vont se retourner vers les collectivités locales. Mais ce qui m'est le plus insupportable, c'est ce regard négatif qu'on porte sur la jeunesse. Depuis cinq ans, grâce au dispositif emplois jeunes, on avait pu enfin montrer que dans la force de la jeunesse, il y avait la capacité de créer des nouvelles activités, d'offrir un espoir aux jeunes, de montrer en quoi ils étaient créatifs et en quoi ils étaient capables de répondre aux besoins des gens. Je crois que c'est ça qui me blesse le plus, sachant qu'en même temps on va avoir à gérer la demande financière de tous ces dispositifs. Je voudrais bien que tous comprennent cette richesse qu'ont été les emplois jeunes. J'ai pris le temps de relire un dossier national qui a une incidence locale essentielle, ce que disait SCHWARTZ en 1987 sur le problème des jeunes face à l'emploi. SCHWARTZ disait quelque chose d'essentiel : «le jour où on comprendra, où nos sociétés comprendront que les jeunes sont riches, sont forts de ce qu'ils peuvent apporter à une société, là on aura un changement profond face au chômage des jeunes». Eh bien, le dispositif emplois jeunes, c'était ça. Et le fait qu'on le remette en cause me fait profondément mal non pas seulement en raison du chômage mais aussi en regard du dynamisme vis-à-vis de la société qu'apportaient les jeunes.

**M. LE MAIRE :** Tu as raison et nous sommes tous très inquiets par rapport à cela. Je discutais ce soir avec un magistrat qui me parlait des maisons de justice par exemple -il n'y en a pas à Besançon- qui vont perdre leurs emplois jeunes. C'est des structures entières qui vont disparaître et je crois qu'il est clair que ce n'est pas les collectivités, que ce soit la Ville de Besançon ou d'autres qui pourront venir en aide à tous, ce n'est pas possible. Je vais donner la parole à un ami de M. RAFFARIN, Monsieur BONNET. Peut-être qu'il a des explications ?

**M. Pascal BONNET :** Je trouve que là on est dans la démagogie.

**M. LE MAIRE :** Non, je crois que la question que pose Paulette GUINCHARD-KUNSTLER est une excellente question.

**M. Pascal BONNET :** La jeunesse n'est pas abandonnée. J'ai quand même le souvenir que les emplois jeunes, en 1997 quand vous les avez évoqués, c'était quelque chose de transitoire qui visait à créer de nouveaux emplois par une aide de l'Etat, par une aide des collectivités et un choix politique de la ville ici d'aider les associations. Mais à terme la question de la pérennité se posait, on l'a soulevée et il n'a pas été envisagé que les emplois jeunes soient éternels. Je vous rappelle aussi que dans votre programme de 1997 il devait y avoir des emplois pour les jeunes via le privé et qu'aujourd'hui le Gouvernement est obligé de s'interroger justement sur cette question-là qui n'a pas été abordée et met l'accent sur la création d'emplois réels et durables dans le privé. Je rappelle également que le Gouvernement a tenu à ce qu'il s'agisse de contrats à durée indéterminée. Donc là on est dans la démagogie et je crois qu'il n'y a rien à ajouter.

**M. Jean ROSSELOT :** Je suis un peu étonné des arguments spécieux et des sophismes employés par Mme la Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale qui premièrement, n'a pas de mémoire, car je lui fais remarquer que les emplois jeunes ont été inspirés par les emplois de ville...

**M. LE MAIRE :** Rien à voir.

**M. Jean ROSSELOT :** ... Comment rien à voir ? Les 100 000 emplois de ville qui avaient été créés : agent d'ambiance dans les bus et tout ce que l'on veut, ont donné naissance aux emplois jeunes, c'était simplement l'héritage. Alors, nous dire qu'on a aucune considération pour la jeunesse alors qu'on a inventé les emplois de ville que vous avez, ensuite, convertis en emplois jeunes, je trouve là, Paulette, que c'est un peu fort. Deuxièmement Mme la Vice-Présidente a un peu le comportement de l'arroseur arrosé parce qu'il avait toujours été entendu que le dispositif emplois jeunes contiendrait sa propre garantie de pérennisation, ce qui n'a pas été le cas dans les établissements publics d'abord et qu'ensuite il y en aurait dans les entreprises privées et que tout ça arriverait à de vrais emplois. Aujourd'hui on a le bébé sur les bras pour ceux qui n'ont pas été effectivement garantis comme le dispositif que vous aviez mis sur pied le prévoyait. Alors il faut vraiment nuancer, Paulette !

**M. LE MAIRE :** On ne va pas arriver à vous convaincre mais je pense que vous avez tort».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.*